

FICHE DE CANDIDATURE

Au 64^{ème} Salon International d'arts plastiques de la ville de BÉZIERS A
retourner **IMPERATIVEMENT** avant le 30/06/2026

Nom civil : Prénom :
Nom d'artiste ou pseudo

Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone de contact : Site : (1 seul) : Courriel :
.....

Désire participer au 64^{ème} Salon International des Arts Plastiques de la Ville de BÉZIERS
du 03 au 10 octobre 2026 au Palais des Congrès 29 avenue Saint-Saëns 34500 BEZIERS.

Discipline dans laquelle je souhaite exposer :

- ☐ Art urbain, surcyclage. ☐ Peinture. ☐ Modelage, sculpture, travail sur verre ou bois
☐ Dessin, gravure, art digital. ☐ Photographie. ☐ Aquarelle, pastel, techniques mixtes.

Téléchargement des photos (fichiers acceptés jpg, jpeg, ou png)

⚠ Définition des photos en haute qualité (12 Mpx soit 4000 x 3000 pixels) à transmettre par Email ou via
par Internet depuis le site Grosfichiers.com ou <https://wetransfer.com>

⚠ Le nom des photos doit impérativement correspondre au nom des œuvres indiquées dans le tableau
des Œuvres proposées au Comité de Sélection (Ex : Déjeuner sur l'herbe ➔ Déjeuner sur l'herbe.jpg)

🌀 Certains de ces documents seront reproduits dans le catalogue.

Je désire exposer Œuvres **Attention de bien noter le nombre total des œuvres proposées.**

PRESTATION	Qté	MONTANT DES FRAIS
Nombre de mètre(s) linéaire(s) *multiple de 1		
Nombre de table (s) de 2,40 m		
Nombre de page(s) supplémentaire (s) au catalogue		
Nombre de spot(s) supplémentaire(s) *multiple de 1		
Total		

ou Je désire occuper un espace personnel aux conditions jointes en annexe

Le montant des frais devra être versé à l'inscription en totalité en 1 à 3 chèques
encaissés mensuellement.

Les chèques ne seront encaissés qu'après la sélection des candidats.

Mode de règlement : Chèque ☐ Espèces ☐ (1) Virement ☐

Coordonnées bancaires de la Sté des Beaux-Arts de Béziers

(1) Banque : CREDIT AGRICOLE LANGUEDOC

IBAN : FR76 1350 6100 0085 1683 8509 469 BIC : AGRIFRPP835

Œuvres proposées au Comité de Sélection

Titre de l'œuvre	Discipline	Hauteur	Largeur	Prix
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

⚠ Si plus de 20 œuvres, remplir feuille séparée.

Repas post-vernissage :

Inscription au repas après le vernissage : 40€ / personne (**par règlement séparé**)

Date limite d'inscription : 24 septembre 2026

Nombre de repas : X 40€ = Montant dû €

Mode de règlement : Chèque ☐ Espèces ☐ Virement (1) ☐

En aucun cas l'organisateur ne remboursera les frais d'inscription aux artistes qui ne pourraient participer sauf cas de force majeure à l'appréciation du bureau de la Société des Beaux-Arts.

J'accepte après l'avoir lu et compris, de me conformer aux directives du présent règlement.

J'autorise la reproduction des œuvres que je présente dans le catalogue et sur le site du Salon.

Date : __/__/____

Signature obligatoire

Tous les documents (y compris les photos) doivent être envoyés **avant le 30 juin 2026** (Délai de rigueur)

Soit par courrier simple à : Société des Beaux-Arts de Béziers, 2 Rue Relin 34500 BEZIERS

Soit par courriel : info.salon.beaux.arts@gmail.com

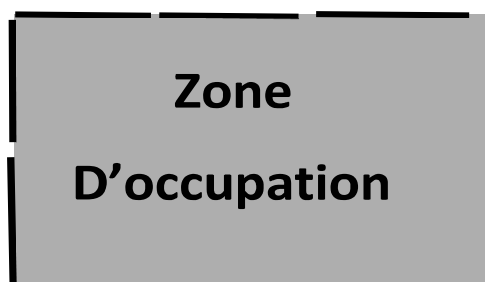
ANNEXE

OCCUPATION D'UN ESPACE PARTICULIER (Stand)

Il est convenu entre M
et la Société des Beaux-Arts, l'occupation d'un espace particulier pour le Salon 2026.
Cet emplacement est déterminé par la Société des Beaux-Arts et ne pourra faire l'objet
d'aucun changement.

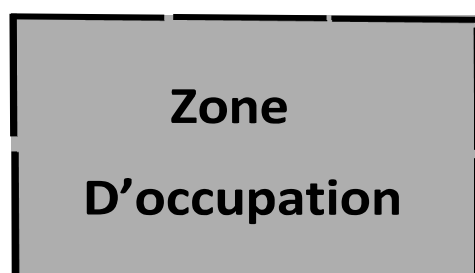
Il est composé soit de **5 panneaux**, formant un espace en L ou de **7 panneaux** formant
un espace en U :

En L = 3m + 2 m soit 5ml



OU

En U = 3m + 2m + 2m soit 7 ml



Au tarif de 400 € ☐

Avec une insertion de **1 page** sur le catalogue

Au tarif de 500 € ☐

Avec une insertion de **2 pages** sur le catalogue

Il est précisé que les articles 5, 10-1 et 10-2 du règlement ne sont pas applicables pour
cette option et que **l'emplacement peut être partagé avec un autre artiste,**
conformément à l'article 10-3 du Règlement.

Décoration et installation des Stands individuels :

L'éclairage, la personnalisation de l'installation ainsi que l'accrochage des œuvres restent à
l'initiative des exposants et seront réalisés le vendredi 2 octobre entre 15h et 18h00.

Le nombre et la présentation des œuvres exposées devront être cohérents et présenter une
harmonie ne nuisant pas à la présentation générale du Salon.

La Société des Beaux-Arts de Béziers se réserve le droit d'en limiter le nombre si celui-
ci lui semble excessif.

Aucune vente d'objets dérivés ne pourra y être réalisée, seule la présentation de
portfolios ou d'éditions concernant l'artiste par l'exposant sera tolérée.

J'accepte, après l'avoir lu, de me conformer aux dispositions de cette Annexe
« occupation d'un espace personnel ».

Date : ____/____/____

Signature obligatoire

A large empty rectangular box with a black border, intended for the signature of the artist.